

# Retrait de diplômes

Les diplômes sont délivrés au terme d'une série d'opérations de contrôle et sont disponibles au cours de l'année civile suivant leur obtention.

**Jusqu'au retrait de votre diplôme, l'attestation de réussite originale justifie officiellement de votre titre universitaire.**



*Les diplômes nationaux au titre de l'année universitaire 2022/2023 et des années antérieures sont disponibles*



La procédure ci-dessous indiquée concerne les Masters, Magistères et DUPEG de l'Ecole d'Economie. Pour les diplômes de Licence parcours APE et LV, nous vous invitons à contacter les services de licence : [scola.deg@uca.fr](mailto:scola.deg@uca.fr)(mailto:scola%2Edeg%40uca%2Efr)

Contact

**Masters, Magistère et DUPEG :**

Ecole d'Economie - Service scolarité

26 avenue Léon Blum

TSA 90404

63001 CLERMONT FERRAND Cedex 1

[scola.economie@uca.fr](mailto:scola.economie@uca.fr)(mailto:scola%2Economie%40uca%2Efr)

**Licence DEG parcours APE ou LV :**

Licence DEG - Service scolarité

26 avenue Léon Blum

TSA 90404

63001 CLERMONT FERRAND Cedex 1

Licence Economie parcours APE et LV

[scola.deg@uca.fr](mailto:scola.deg@uca.fr)(mailto:scola%2Eddeg%40uca%2Efr)

<https://economie.uca.fr/scolarite/retrait-de-diplomes-1> (<https://economie.uca.fr/scolarite/retrait-de-diplomes-1>

)